



Commission économique pour l'Afrique**Commission africaine de statistique**

Sixième réunion

Addis-Abeba, 1^{er} – 4 octobre 2018

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

Programmes de renforcement des capacités statistiques des partenaires

Rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre

I. Introduction

1. Le présent rapport est un résumé des activités menées par les institutions membres du Groupe africain pour les statistiques du genre entre janvier 2017 et septembre 2018. Il offre un aperçu des efforts réalisés par les acteurs africains de la statistique pour le développement des statistiques du genre sur le continent dans le cadre des quatre stratégies du Groupe, à savoir le partenariat et la coordination à l'échelle régionale ; le renforcement des capacités et la recherche ; l'établissement de rapports, l'archivage et la diffusion ; et le plaidoyer.

II. Mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre

A. Partenariat et coordination à l'échelle régionale

1. Deuxième phase du Programme africain de statistiques du genre

2. En tant que secrétariat du Groupe africain pour les statistiques du genre, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a travaillé sur le projet de Programme africain de statistiques du genre pour la période 2017-2021. La deuxième phase comprend un plan d'action quinquennal, et un ensemble de stratégies a été déterminé pour atteindre l'objectif du plan d'action. Ces stratégies englobent le renforcement des capacités et la recherche ; l'établissement de rapports, l'archivage et la diffusion ; le plaidoyer et la diffusion des statistiques du genre aux niveaux national et régional.

3. Le projet de Programme précise également le mécanisme institutionnel nécessaire pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action quinquennal. Comme l'a recommandé le Groupe, le projet de document prend en compte les exigences relatives aux données et statistiques du genre découlant de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, s'agissant en

* E/ECA/STATCOM/6/1.

particulier des exigences relatives à la méthodologie et aux données, ainsi que des cadres d'appui politique, juridique et institutionnel.

4. Outre qu'il permet de répondre aux défis rencontrés au cours de la première phase du Programme (2012-2016), ce projet vise à régler les problèmes relatifs aux données du genre découlant du Programme 2030. Il s'appuie sur le travail méthodologique en cours dans le cadre du Programme mondial de statistiques ventilées par sexe en vue de produire des connaissances substantielles sur l'intégration du genre dans les systèmes nationaux de statistique. Il sera guidé par le travail entrepris au niveau mondial sur les normes, les concepts et les méthodologies.

5. En outre, l'élaboration et la mise en œuvre du projet de Programme s'inscrivent dans les efforts entrepris actuellement au niveau continental en vue de la mise en œuvre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique.

6. La deuxième phase du Programme a été envoyée aux institutions membres du Groupe africain de statistiques du genre pour qu'elles l'examinent et y contribuent. Elle a également été examinée à un atelier régional organisé par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la CEA et la Banque africaine de développement (BAD) à Dakar en novembre 2017. Enfin, elle a été examinée et validée à la réunion du Groupe tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en septembre 2018.

2. Atelier conjoint sur les statistiques du genre

7. L'atelier conjoint sur les statistiques du genre a été organisé par ONU-Femmes, la CEA et la BAD à Dakar les 29 et 30 novembre 2017. L'atelier, accueilli par l'Open Society Initiative for West Africa, a rassemblé des experts de l'analyse des politiques et de la statistique de toute l'Afrique afin de discuter des priorités nationales et régionales et des capacités de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres engagements dans la perspective du genre, ainsi que des possibilités de collaboration et d'harmonisation des efforts.

8. Les objectifs de l'atelier étaient d'examiner les engagements pris par l'Afrique en faveur de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes et de présenter de nouvelles initiatives régionales visant à suivre, du point de vue du genre, le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. L'atelier a en particulier été l'occasion d'examiner et de valider l'indice conjoint CEA/BAD de l'égalité entre les sexes et de présenter la composante régionale de l'initiative d'ONU-Femmes intitulée « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte ». Les résultats de l'atelier ont enrichi la deuxième phase du Programme africain de statistiques du genre.

9. Les recommandations clés formulées lors de l'atelier sont les suivantes :

a) Établir un ensemble minimum d'indicateurs et un ensemble minimum de questions et de modules sur tout le continent ;

b) Intensifier la coordination et la collaboration en vue d'améliorer la production et l'utilisation des statistiques du genre en Afrique ;

c) Renforcer le Groupe africain pour les statistiques du genre afin d'en faire un mécanisme de coordination et de renforcement des capacités plus efficace, notamment par la création d'un groupe de travail technique (par exemple faire revivre le Groupe de Kampala sur les statistiques du genre) ;

d) Augmenter le nombre d'ateliers et d'activités de renforcement des capacités régionaux sur le genre et la statistique et mieux faire participer les communautés économiques régionales, étant donné en particulier les contributions irremplaçables qu'elles peuvent apporter ;

e) Pallier le manque de ressources pour soutenir la production et l'accessibilité des statistiques du genre en mettant sur pied un fonds régional

visant à aider tous les pays de la région, sous la direction d'ONU-Femmes, de la CEA et de la BAD ;

f) Établir une plateforme régionale pour partager et mettre en commun les initiatives relatives aux statistiques du genre, en prenant en compte les suggestions de créer un répertoire de données et une plateforme de données du genre afin d'améliorer l'échange d'informations et le partage des ressources techniques dont le besoin se fait cruellement sentir ;

g) Améliorer la participation de la société civile en impliquant à la fois les producteurs et les utilisateurs, en particulier compte tenu du haut niveau d'intérêt pour les données du genre dans la région et le désir exprimé par la société civile de s'engager sur ces questions ;

h) ONU-Femmes, la CEA et la BAD devraient aider les États membres à établir un groupe d'experts sur les statistiques du genre en Afrique.

3. Réunion consultative régionale sur les statistiques du genre

10. Dans le prolongement de l'atelier régional tenu à Dakar en novembre 2017, ONU-Femmes, la CEA et la BAD ont organisé une réunion de planification des travaux techniques à Dakar les 22 et 23 mai 2018 afin de convenir des activités et des modalités de collaboration entre les organisations en vue de mieux soutenir la mise en œuvre du programme et des activités relatives aux statistiques du genre sur le continent, notamment le Programme africain de statistiques du genre et la Composante africaine de l'initiative « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte », et, de manière générale, d'améliorer les statistiques du genre au niveau régional. La réunion a rassemblé des représentants d'ONU-Femmes, de la CEA, de la BAD et de Data2X pour discuter des possibilités de planification conjointe des activités afin de réduire les doubles emplois et d'améliorer la collaboration, l'efficacité et le dialogue concernant la mise en œuvre des recommandations formulées à l'atelier régional de Dakar en novembre 2017.

11. Les participants ont examiné les principaux domaines de travail des institutions membres du Groupe africain pour les statistiques du genre, identifié les chevauchements et recensé les domaines de collaboration avec d'autres institutions. Ils ont également passé en revue les principales activités que les institutions envisagent de mener dans le domaine des statistiques du genre, en particulier pour la période 2018-2019. Les lacunes, les possibilités et les défis auxquels les institutions faisaient face dans le cadre de leurs activités ont également été abordés, notamment les enjeux financiers et techniques. Les participants ont formulé un ensemble de recommandations et ont proposé diverses interventions et activités à mener sous la direction d'une institution ou d'un organisme chef de file, les rôles et les responsabilités des partenaires étant clairement définis.

12. Les recommandations relatives à la voie à suivre sont les suivantes :

a) Établir une plateforme régionale de statistiques du genre sous la direction de la BAD, et une plateforme régionale de partage des connaissances et de communication dirigée par la CEA ;

b) ONU-Femmes, la CEA et la BAD devraient aider les États membres de la région à établir un groupe d'experts sur les statistiques du genre en Afrique ;

c) Réfléchir davantage à la possibilité de créer un fonds régional et à la durabilité des interventions actuelles et proposées ;

d) Faire revivre le groupe d'étude de Kampala ou mettre sur pied un autre groupe d'étude sur les statistiques du genre en Afrique ;

e) Entamer le travail relatif à l'établissement d'un ensemble minimum de statistiques du genre en Afrique ;

f) Organiser la prochaine réunion du Groupe africain pour les statistiques du genre, devant se tenir à Abidjan (Côte d'Ivoire) en septembre 2018.

4. Réunion du Groupe de travail africain pour les statistiques du genre

13. Une réunion du Groupe de travail africain pour les statistiques de genre a été tenue en Côte d'Ivoire le 27 septembre 2018. Ont participé à la réunion des responsables de la coordination des questions de genre des offices nationaux de statistique de plus de 25 pays africains, des membres du Groupe de travail (d'Afrique du Sud, d'Éthiopie, du Ghana, du Kenya, d'Ouganda, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud) et des représentants d'institutions de formation. Des représentants d'ONU-Femmes, de la CEA (notamment du Centre africain pour la statistique et du Centre africain pour le genre) et de la BAD y ont également participé.

14. Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants :

a) Examiner et valider le rapport sur la mise en œuvre du Programme africain de statistiques du genre en vue de la réunion de 2018 de la Commission africaine de statistique et convenir d'une voie à suivre ;

b) Examiner et valider la première version du rapport sur les bonnes pratiques relatives aux statistiques de suivi des violences faites aux femmes, mises au point par la CEA ;

c) Examiner et valider une nouvelle liste des principaux indicateurs de l'égalité des sexes prenant en compte les exigences du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et en phase avec la liste mondiale révisée des principaux indicateurs de l'égalité des sexes ;

d) Examiner et valider la deuxième phase du Programme (2017-2021) ;

e) Discuter des enjeux institutionnels, notamment du mécanisme de fonctionnement, de coordination et de rotation du Groupe africain pour les statistiques du genre, et de la révision du mandat du Groupe compte tenu des nouvelles exigences du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et du nouveau Programme ;

f) Discuter de l'établissement d'un groupe d'experts africain sur les statistiques du genre, notamment de la possibilité de faire revivre le groupe d'étude de Kampala, afin de se concentrer sur les aspects méthodologiques en lien avec les statistiques du genre et d'offrir aux parties prenantes et aux partenaires africains une tribune pour débattre des enjeux liés au développement des statistiques du genre.

5. Réunions du Comité directeur d'ONU-Femmes et de la BAD

15. Les deuxième et troisième réunions du Comité directeur d'ONU-Femmes et de la BAD se sont tenues respectivement à Dakar les 20 et 21 avril 2017, et à Abidjan (Côte d'Ivoire) le 8 février 2018. Ces réunions visaient à examiner la mise en œuvre de la feuille de route et à évaluer les enseignements tirés, en soulignant les réussites notables, en discutant des défis et en mettant en place des mesures correctives pour remettre la feuille de route sur les rails. Les deux organisations ont établi et publié deux rapports, à savoir un profil national de l'égalité des sexes à Cabo Verde et un rapport sur l'égalité des sexes et les dimensions de la pauvreté aux Comores.

6. Visite d'étude de représentants de haut niveau de trois offices nationaux de statistique d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe auprès de l'Office national de statistique des Philippines

16. Grâce à une collaboration continue avec l'Office national de statistique des Philippines, ONU-Femmes souhaite organiser des visites d'étude de représentants de haut niveau de trois offices nationaux de statistique d'Afrique

de l'Est et d'Afrique australe. Le principal sujet d'intérêt est d'apprendre des systèmes, des mécanismes et des bonnes pratiques de l'Office concernant les statistiques du genre, en particulier en ce qui concerne la production et l'utilisation de statistiques programmatiques et de statistiques générées par les citoyens. Les domaines clés de cette initiative d'apprentissage Sud-Sud sont les suivants :

a) De quelles bonnes pratiques en matière de politiques et de coordination les offices nationaux de statistique d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe peuvent-ils s'inspirer afin d'améliorer les statistiques du genre ?

b) Comment la budgétisation sensible à la problématique hommes-femmes fait-elle progresser la production et l'utilisation des statistiques du genre afin de suivre la réalisation des objectifs de développement durable ?

c) Comment les offices nationaux de statistique peuvent-ils faire progresser les activités visant à construire des systèmes tirant parti des sources de données non traditionnelles, notamment les données administratives, les données de programme et les données générées par les citoyens, afin de combler les lacunes des statistiques officielles du genre ?

7. Partenariat sur les données générées par les citoyens et initiative de rapport citoyen

17. Dans le cadre de ses activités au niveau régional, ONU-Femmes collabore avec les offices nationaux de statistique, la société civile et d'autres acteurs afin d'établir un partenariat sur les données générées par les citoyens en Afrique de l'Est et en Afrique australe. En collaboration avec African Monitor, une organisation à but non lucratif sud-africaine, des activités seront menées au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie entre 2018 et 2019, dans le cadre d'une initiative de rapport citoyen, programme couvrant dix pays et visant à suivre la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique grâce à des données générées par les citoyens.

B. Renforcement des capacités et recherche

1. Renforcement des capacités

Ensemble d'outils de formation en ligne sur les statistiques du genre

18. En 2017, la CEA a lancé un module de formation en ligne sur les statistiques du genre, élaboré en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies. Il s'agit d'un cours en ligne facile à utiliser et interactif visant à accroître les connaissances relatives à la production et à l'utilisation de statistiques du genre ; à systématiser et étendre la formation sur les statistiques du genre sur le continent ; et à accroître les possibilités d'apprentissage dans le domaine des statistiques du genre, en particulier d'apprentissage autonome.

19. L'ensemble d'outils comporte quatre modules qui recouvrent les domaines suivants :

a) Module 1 : Introduction aux statistiques du genre ;

b) Module 2 : Planification pour les statistiques du genre ;

c) Module 3 : Production de statistiques du genre (deux parties) ;

d) Module 4 : Diffusion et utilisation des statistiques du genre en tant qu'outil de changement.

20. La formation incluse dans cet ensemble d'outils s'adresse à la fois aux producteurs et aux utilisateurs de statistiques officielles à tous les niveaux, ainsi qu'aux formateurs et aux stagiaires des instituts de statistique et des centres de formation. Elle peut être intégrée à un cours encadré (par exemple

comme travail préliminaire) ou être utilisée comme un outil d'apprentissage autonome. Les modules peuvent être suivis de manière indépendante. Pour obtenir le certificat, il faut réussir les quatre modules

21. L'ensemble d'outils est disponible à l'adresse suivante : <http://uneca.unssc.org/>.

Initiative « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte » en Afrique

22. L'initiative « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte », lancée en septembre 2016, est un programme élaboré et mis en œuvre par ONU-Femmes, en partenariat avec d'autres acteurs, et visant à soutenir les efforts des pays pour éclairer leurs politiques et suivre la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'égalité des sexes et d'autres priorités politiques nationales. Elle est généreusement financée par les gouvernements d'Australie, du Royaume-Uni, d'Irlande, du Mexique et des États-Unis, ainsi que par la Bill and Melinda Gates Foundation.

23. Son objectif global est d'introduire un changement radical dans la production, la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de données et de statistiques de qualité sur des aspects essentiels de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme. Avec cette initiative, ONU-Femmes aide les pays à atteindre les objectifs suivants :

- a) Créer un environnement propice à la mise en œuvre et au suivi, selon une approche tenant compte de la problématique femmes-hommes, des engagements pris aux niveaux national et international ;
- b) Comblent les lacunes de données en veillant à ce que des statistiques du genre de qualité et comparables soient produites régulièrement ;
- c) Faire en sorte que les statistiques du genre soient accessibles et utilisées pour éclairer les politiques et appuyer les actions de plaidoyer ;
- d) En savoir plus sur les moyens les plus rentables de soutenir le renforcement des capacités dans les statistiques du genre par l'intermédiaire du suivi et de l'évaluation.

Soutien technique et financier au niveau des pays

24. La première phase de l'initiative « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte » (2016-2021) est mise en œuvre par l'intermédiaire de projets pilotes au niveau des pays et de projets techniques régionaux, qui bénéficient d'un appui politique et technique au niveau mondial et qui sont assortis d'un suivi régulier de la réalisation des objectifs de développement durable.

25. En 2017, 12 pays précurseurs ont été sélectionnés à l'issue d'un processus rigoureux, indépendant et transparent mené par PwC. En Afrique, le Kenya, le Maroc, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie ont été sélectionnés pour une mise en œuvre immédiate à partir de janvier 2018, alors qu'au Cameroun, au Sénégal et en Sierra Leone la mise en œuvre commencera si des fonds supplémentaires sont débloqués¹.

26. En 2018, des évaluations des statistiques du genre ont été réalisées au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

27. Au Kenya, les interventions ci-après ont été arrêtées :

- a) Diffuser aux niveaux du pays et des comtés la brochure du Bureau national de statistique kényan sur les femmes et les hommes du pays ;

¹ Les autres pays sélectionnés pour mettre en œuvre le programme sont l'Albanie, le Bangladesh, la Colombie, la Jordanie et le Népal.

b) Élaborer des fiches de données sur le genre en collaboration avec le Bureau national de statistique kényan et le Conseil des gouverneurs ;

c) Organiser et faciliter une formation Sud-Sud avec l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, plus particulièrement pour apprendre des expériences de l'Ouganda ;

d) Élaborer, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Bureau national de statistique kényan, une note d'orientation sur une analyse par sexe des données de l'enquête intégrée sur le budget des ménages et du programme d'enquêtes démographiques et sanitaires.

28. En Ouganda, les interventions ci-après ont été arrêtées :

a) Formation aux enquêtes sur les budgets-temps et la gouvernance et à l'analyse des résultats ;

b) Appui au Bureau de statistique ougandais pour la production d'un rapport de situation sur les femmes et les filles, un rapport d'analyse sectoriel et une note d'orientation centrée sur les indicateurs nationaux prioritaires relatifs à l'égalité des sexes ;

c) Appui au Bureau pour la production de cartes thématiques sur les indicateurs nationaux prioritaires relatifs à l'égalité des sexes au niveau infranational à l'aide de données ventilées ;

d) Formation sur les statistiques du genre à l'intention des producteurs et des utilisateurs de données en partenariat avec le bureau statistique suédois, la CEA et le Centre de formation d'ONU-Femmes.

29. En République-Unie de Tanzanie, les interventions ci-après ont été arrêtées :

a) Mise à jour du profil national de l'égalité des sexes de 2016 ;

b) Soutien au Ministère de la santé, du développement local, de l'égalité des sexes et de l'enfance aux fins de l'intégration des indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'égalité femmes-hommes et de la production de statistiques du genre dans la politique nationale relative à l'égalité des sexes de 2000 ;

c) Organisation de consultations nationales pour rendre compte des plans nationaux pour le suivi régulier des indicateurs liés à l'égalité des sexes ;

d) Élaboration d'un indice « Institutions sociales et genre » en 2018-2019, en partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Programme régional lié à l'initiative « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte »

30. En 2017, une évaluation régionale a été réalisée et un descriptif de projet a été finalisé pour le programme régional africain lié à l'initiative « Faire en sorte que chaque femme et chaque fille compte ». Les résultats ont été présentés et validés au premier atelier conjoint d'ONU-Femmes, de la CEA et de la BAD sur les statistiques du genre tenu à Dakar en novembre 2017 (voir plus haut). Le programme régional, mis en œuvre en 2018, offre une assistance technique aux trois pays de mise en œuvre (Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) et une assistance technique et financière à d'autres pays non participants, notamment l'Éthiopie, le Malawi, le Mozambique, la Namibie et le Rwanda.

31. Dans le cadre de ce programme, ONU-Femmes évalue la qualité des sources de données administratives et l'utilité des données de projet et de programme qui existent dans la région en appui à la production de statistiques du genre. L'objectif de ce travail est d'établir les besoins minimaux relatifs à la collecte des données de projet et de programme, en s'inspirant des bonnes pratiques existant au niveau mondial. À partir de 2019, les activités seront

centrées sur la formation et le renforcement de capacités, en mettant l'accent sur les budgets-temps et les violences faites aux femmes, en améliorant les sources de données administratives, en organisant des dialogues entre utilisateurs et producteurs et en explorant l'utilisation de sources de données administratives, notamment de données générées par les citoyens et de données de programme afin de compléter les sources existantes.

Programme conjoint sur les données des violences faites aux femmes

32. ONU-Femmes et l'Organisation mondiale de la Santé ont élaboré un programme mondial conjoint sur les données des violences faites aux femmes afin de garantir que des données de qualité et comparables sur les différentes formes de violences contre les femmes sont disponibles et collectées dans le temps afin d'aider à combler les lacunes de données et à respecter les engagements en matière d'élaboration de politiques et d'établissement de rapports énoncés dans les objectifs de développement durable. Dans le cadre de ce programme, il est organisé dans au moins une institution par région une activité de formation à long terme pour la réalisation d'enquêtes sur la prévalence des violences contre les femmes, conformément aux normes mondiales. L'Afrique a été désignée comme une des régions devant lancer le programme en 2018.

Accroître l'utilisation des sources de données non officielles pour les statistiques du genre

33. L'amélioration de la production, de la disponibilité et de l'accessibilité de statistiques du genre de qualité est indispensable au suivi des faits qui peuvent éclairer l'action politique et l'investissement. Nonobstant l'existence de sources officielles, notamment les recensements, les enquêtes régulières et les sources de données administratives, des lacunes de données critiques persistent dans de nombreux domaines des objectifs de développement durable. En outre, l'engagement à ne faire aucun laissé-pour-compte du Programme 2030 signifie que les besoins en données pour suivre des sous-groupes vulnérables spécifiques sont en augmentation. Il est donc de plus en plus reconnu que le retour aux sources de données non officielles, notamment les mégadonnées, les données générées par les citoyens et les données de programme, peut être un moyen important de combler les lacunes de données du genre.

Atelier régional de formation sur les statistiques du genre

34. La CEA, en partenariat avec le Bureau de statistique ougandais, a organisé à Kampala, du 26 au 28 septembre 2018, un atelier régional de formation visant à améliorer l'utilisation des données existantes aux fins du suivi de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique. Le principal objectif de l'atelier régional de formation était de renforcer les capacités des pays africains à intégrer une dimension genre dans leur système statistique national afin d'améliorer la disponibilité et l'utilisation des statistiques du genre aux niveaux national, régional et international.

35. Les autres objectifs de l'atelier de formation étaient de se pencher sur la disponibilité des données et les questions méthodologiques en lien avec un certain nombre d'indicateurs des objectifs de développement durable. L'atelier visait aussi à améliorer l'utilisation des données existantes pour le suivi de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et à aider les États membres à améliorer leurs capacités techniques de production, de diffusion, de communication et d'utilisation des statistiques nécessaires pour suivre les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes.

36. Les participants à l'atelier venaient de 14 États membres de la CEA (Botswana, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Guinée équatoriale, Madagascar, Malawi, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Soudan du Sud et Zimbabwe), ainsi que d'ONU-Femmes et de la

CEA. Ils ont représenté des domaines de spécialité multidisciplinaires, notamment la statistique, l'économie, la sociologie, la géographie, la criminologie, la démographie, l'analyse des politiques, le travail universitaire, l'environnement et le genre.

37. Les recommandations clés formulées à l'atelier régional sont les suivantes :

a) Il faut renforcer les capacités et intensifier la formation concernant les objectifs de développement durable, en particulier sur les questions liées aux statistiques du genre au niveau régional, afin de permettre aux pays de partager leurs données d'expérience ;

b) Il est nécessaire de promouvoir le renforcement des capacités dans la prise en compte de la dimension genre à tous les niveaux des systèmes statistiques nationaux, notamment la collecte, la compilation, l'analyse, le stockage, la présentation et la diffusion des données ;

c) La CEA devrait offrir une formation supplémentaire sur l'ensemble d'outils de formation en ligne sur les statistiques du genre au niveau national, étant donné qu'il s'agit d'un instrument efficace et important pour intégrer les questions de genre dans la statistique et les programmes de développement, en particulier le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

d) Les pays doivent organiser des ateliers de formation similaires ;

e) La CEA et ses partenaires devraient aider les États membres à établir une réserve d'équipes locales et multisectorielles d'experts des statistiques du genre pour améliorer les informations relatives aux politiques et aux programmes ;

38. Les participants ont reconnu l'importance du contenu de l'atelier de formation et ont convenu d'organiser des ateliers similaires dans leur pays.

Atelier national de formation avec les producteurs et les utilisateurs de statistiques du genre

39. Un atelier national de formation a été organisé par la CEA à Kampala du 2 au 4 octobre 2017. Le principal objectif était de renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique pour la diffusion des données, en particulier celles relatives aux indicateurs d'un certain nombre d'objectifs de développement durable, aux différents groupes d'utilisateurs et d'améliorer les connaissances des utilisateurs de données concernant les statistiques du genre. Il s'agit des objectifs suivants :

- OBJECTIF 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- OBJECTIF 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- OBJECTIF 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

40. L'atelier a également servi à exposer les participants aux fondamentaux du dialogue entre producteurs et utilisateurs dans la production de statistiques du genre et à leur donner les bases de l'intégration de la dimension genre dans les différents aspects de leurs activités.

41. L'atelier a accueilli 40 participants ougandais, répartis en trois groupes principaux : a) producteurs ; b) utilisateurs de statistiques ; et c) chercheurs et militants de l'égalité des sexes. Les participants étaient des statisticiens, des

économistes, des sociologues, des géographes, des criminologues, des démographes, des analystes de politiques, des universitaires, des défenseurs de l'environnement et des experts de l'égalité entre les sexes. Ils venaient de différents départements gouvernementaux, d'organisations de la société civile et du milieu universitaire et participaient à certaines activités liées à l'élaboration et à la gestion des données du genre.

42. Un atelier similaire a eu lieu à Ouagadougou du 11 au 13 septembre 2018. Un autre sera organisé en Égypte et au Zimbabwe en octobre 2018.

Atelier conjoint sur la mesure de la représentation des femmes dans les administrations locales

43. Un atelier sur la mesure de la représentation des femmes dans les administrations locales en Afrique a été organisé par ONU-Femmes et la CEA à Kampala le 29 septembre 2017. Accueilli par le Bureau de statistique ougandais, cet atelier a été l'occasion de consulter les pays de la région sur la méthodologie de l'indicateur de l'objectif de développement durable 5.5.1 (« Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales »). Il avait trois grands objectifs :

a) Discuter des recherches menées par ONU-Femmes sur les administrations locales et leur organisation dans la région, ainsi que des incidences de ces travaux sur la mesure normalisée et mondiale de la représentation des femmes dans les administrations locales ;

b) Formuler une contribution à la méthodologie de l'indicateur 5.5.1, notamment des définitions et des termes liés à l'administration locale, au calcul de l'indicateur et aux sources de données, et examiner la pertinence de l'indicateur en Afrique ;

c) Réfléchir au mécanisme de suivi régional et mondial de l'indicateur 5.5.1, notamment le rôle des principaux acteurs nationaux dans la collecte des données et l'établissement de rapports, l'utilisation de formulaires de demande de données normalisés pour les rapports régionaux et mondiaux et la méthode de calcul des moyennes régionales et mondiales de l'indicateur.

44. Ont participé à l'atelier des parties prenantes nationales qui jouent un rôle dans la production ou l'utilisation de données sur la représentation des femmes dans l'administration locale de huit pays, à savoir le Botswana, le Cameroun, le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Sénégal et le Zimbabwe. Ces parties prenantes venaient de cinq bureaux de statistique nationaux, de quatre organismes de gestion des élections, de trois ministères de tutelle d'administrations locales et de cinq mécanismes de promotion des femmes. Le nombre total de participants des institutions susmentionnées était de 18.

45. Des représentants des organismes mondiaux, régionaux et nationaux ci-après ont participé en tant que personnes-ressources : ONU-Femmes (notamment du Groupe de la participation politique et du bureau de pays en Ouganda), le Centre pour la statistique de la CEA et le Bureau de statistique ougandais.

2. Recherche thématique et méthodologique sur les questions de genre

Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique

46. L'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) a été lancé par la CEA en réponse à l'examen de Beijing + 10 de 2004, lorsqu'un grand nombre de pays africains ayant établi un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la plateforme d'action de Beijing avaient indiqué un manque de données adéquates pour traduire la réalisation de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. L'IDISA vise à aider les États membres à mesurer l'écart entre la condition des femmes et des hommes africains, et à évaluer les progrès réalisés par les gouvernements dans la mise

en œuvre de politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. L'IDISA comporte deux parties complémentaires : l'indice de la condition de la femme et le tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique. L'indice de la condition de la femme rend compte des aspects quantifiables des relations entre les sexes, tandis que le tableau de bord de la promotion de la femme saisit les aspects qualitatifs concernant les résultats des politiques gouvernementales africaines en matière d'égalité entre les sexes et le respect par les États africains des engagements qu'ils ont pris à l'échelle régionale et internationale en faveur de cette égalité et de l'autonomisation des femmes.

47. Pendant la période considérée, la CEA a continué à mettre en œuvre les phases 3 et 4 de l'IDISA. La troisième phase porte sur l'évaluation de la situation dans les pays suivants : Afrique du Sud, Eswatini, Guinée, Libéria, Namibie, Niger, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone et Zimbabwe. La quatrième et dernière étape de la réalisation de l'IDISA concerne les pays suivants : Guinée-Bissau, Maurice, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe et Tchad, ce qui portera le nombre de pays couverts par l'IDISA à 40.² Douze rapports nationaux sur l'Indicateur ont été rédigés et trois sont en cours d'élaboration.

48. Le rapport régional pour les troisième et quatrième phases de l'IDISA a été rédigé en 2017 sur la base des rapports nationaux et a été examiné à une réunion d'experts en octobre 2017. Le rapport est divisé en huit chapitres, dont un chapitre introductif. Le chapitre 2, sur l'engagement en faveur des droits de la femme, et le chapitre 3, sur l'engagement à lutter contre la violence à l'égard des femmes, consolident les conclusions de la partie sur les droits de la femme du tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique. Le chapitre 4, sur l'éducation pour tous, et le chapitre 5, sur les soins de santé de qualité, présentent les conclusions de la partie sociale de l'indice de la condition féminine et du tableau de bord de la promotion de la femme. Les résultats de l'indice et du tableau de bord relatifs au pouvoir économique et politique sont analysés dans le chapitre 6, sur l'accès aux possibilités et ressources économiques, et dans le chapitre 7, sur la capacité d'action et la prise de décisions des femmes. Le chapitre 8, dans lequel figurent les conclusions et les recommandations, présente également les conclusions des troisième et quatrième phases de l'Indicateur, ainsi que des options visant à renforcer les stratégies que les pays africains devraient adopter afin de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur le continent. Le rapport régional devrait être finalisé fin août 2018.

C. Établissement de rapports, stockage et diffusion

1. Portail des données du genre

49. La BAD est en train d'élaborer un portail des données du genre qui regroupera les données provenant de différentes sources, comme les enquêtes nationales de chaque pays africain, présentera les données collectées à partir des activités de la Banque et servira de plateforme interactive pour un échange de vues sur les difficultés rencontrées, les succès obtenus et les enseignements tirés des activités relatives aux questions de genre. Le portail devrait être lancé en 2018.

² L'IDISA a été mis en œuvre dans 26 pays (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Togo, Tunisie et Zambie) dans le cadre des phases 1 et 2.

2. Plateforme de partage de connaissances et d'informations

50. La CEA travaille à l'élaboration d'une plateforme de partage de connaissances et d'informations en Afrique. La plateforme vise à promouvoir et améliorer l'échange et la mise en commun d'informations sur les questions de statistiques du genre entre les partenaires et les pays membres. Elle servira à partager les recherches et les autres documents produits par différentes institutions nationales et régionales au sujet de leurs activités.

D. Plaidoyer et communication pour l'élaboration et l'exécution du Programme africain de statistiques du genre dans les États membres

1. Conférence régionale sur les statistiques du genre visant à favoriser le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données de sources traditionnelles et non traditionnelles

51. ONU-Femmes et le Centre africain pour les objectifs de développement durable ont organisé une conférence régionale sur les statistiques du genre pour favoriser le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs de données de sources traditionnelles et non traditionnelles. La conférence a été l'occasion de faire le bilan des progrès réalisés et des solutions innovantes visant à combler les lacunes de données. En outre, un objectif clé de la conférence a été de faire progresser l'utilisation des données et le plaidoyer axé sur les données par les partenaires de développement dans le cadre du suivi des progrès de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

2. Manifestation parallèle à la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme

52. Une manifestation parallèle organisée par ONU-Femmes et les gouvernements éthiopien et ougandais s'est tenue lors de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme. Elle s'intitulait « Tirer parti des données générées par les citoyens pour le suivi et l'établissement de rapports efficaces concernant l'objectif de développement durable 5 et des indicateurs liés à l'égalité des sexes : défis et opportunité ». Elle a sensibilisé les participants et souligné l'importance de travailler avec les acteurs non étatiques, notamment les organisations non gouvernementales, afin de produire, d'analyser et d'utiliser les statistiques du genre pour éclairer les politiques, les programmes et les budgets et de suivre les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes.

3. Fiche d'évaluation du genre en Afrique de la Commission de l'Union africaine

53. La CEA et la BAD ont fourni une assistance technique à la Commission de l'Union africaine pour l'élaboration de la fiche d'évaluation du genre en Afrique de 2017. Elles ont aidé à établir la liste des indicateurs inclus dans la fiche d'évaluation, contribué à l'examen d'ensembles de données, recensé les lacunes de données, proposé des solutions pour obtenir la liste finale des indicateurs de la fiche d'évaluation et formulé des recommandations sur la voie à suivre. Elles ont également contribué à l'établissement d'un rapport.

54. Les conclusions de la fiche d'évaluation du genre en Afrique de 2017 ont servi à décerner les prix aux meilleurs pays dans ce domaine lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de juillet.

III. Conclusion

55. Depuis sa création en 2012, le Groupe africain pour les statistiques du genre a constitué le principal cadre de collaboration et d'harmonisation des efforts entre les différentes parties prenantes travaillant sur les statistiques du genre aux niveaux mondial, régional et national. Différentes consultations entre les membres, sous la direction d'ONU-Femmes, de la CEA et de la BAD, leur ont permis d'accroître leur soutien à l'amélioration des statistiques du genre sur le continent. Les États membres africains ont reçu un soutien précieux sous forme d'assistance technique dans divers domaines : travail méthodologique, matériel didactique, formation, financement, plaidoyer et logistique.

56. Ces initiatives ont contribué à renforcer les capacités des experts des États membres dans différents domaines de la statistique du genre. Malgré ces progrès, des défis de taille subsistent, aux niveaux régional et national, dans la production, l'analyse et la diffusion des statistiques du genre. En effet, une évaluation des statistiques du genre en Afrique réalisée par ONU-Femmes en 2017 a montré que les pays se heurtaient encore à l'absence d'un environnement propice, à l'inadaptation des cadres juridiques, au manque d'harmonisation et à la médiocrité des capacités techniques. En outre, les problèmes d'accessibilité des données et, en particulier, la médiocrité des programmes et des politiques relatifs aux données en accès libre se sont généralisés et ont constitué un obstacle aux statistiques du genre.

57. L'évaluation d'ONU-Femmes a également révélé d'autres problèmes : un manque d'appréciation des statistiques du genre ; l'absence de concepts, de définitions et de méthodologies claires et harmonisés ; la médiocrité des capacités techniques et le manque de personnel spécialisé ; l'inadaptation du cadre directif ; l'insuffisance du financement ; le manque d'enquêtes sur les questions de genre et le manque d'intégration des statistiques du genre dans le travail statistique courant ; la mauvaise tenue des dossiers administratifs ; enfin, l'inefficacité et l'obsolescence des méthodes de diffusion.

IV. Questions à examiner

58. Les points ci-après doivent être examinés pour suite à donner :

a) Adoption du mandat révisé du Groupe africain pour les statistiques du genre afin de l'aligner sur les nouvelles demandes de données du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et d'améliorer son fonctionnement, notamment la coordination de ses activités ;

b) Approbation de la deuxième phase du Programme africain de statistiques du genre, qui a été examinée et adoptée par les membres du Groupe africain pour les statistiques du genre à la réunion d'Abidjan ;

c) Accord sur un ensemble minimum d'indicateurs relatifs au genre et recommandations sur l'élaboration d'un ensemble minimum de questions et de modules pour le continent entier ;

d) Accord sur l'établissement d'une base de données régionale et d'une plateforme régionale de partage de connaissances et de communication sur les statistiques du genre ;

e) Réflexion sur l'établissement d'un fonds pour les statistiques du genre au niveau régional visant à soutenir tous les pays ;

f) Accord sur l'établissement d'un groupe d'experts africain sur les statistiques du genre sous la direction du Groupe africain pour les statistiques du genre.